

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 79

Présents : 60
Excusés : 12
Absents : 7

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI VINGT-HUIT SEPTEMBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le VINGT-DEUX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT
PRESENTS**

Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Nawel AATIF, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, Mme Fatima BELMOUDEN, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Fatma BOUDRAF, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Mohamed CHERIF, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. Mériel DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Fouad EL KOURADI, Mme Arhella ELSODY, M. Abderrazak FADILLI, Mme Charlotte FAUCHEUX, M. Vincent FAVERO, M. Dominique GAULON, M. Quentin GESELL, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS-VINCENTE, M. Michel LASTAPIS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, M. Tarik MESSAOUDI, Mme Mounia MESTAOU, M. Dominique MICHEL, M. Didier MIGNOT, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.

EXCUSES

Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. François ASENSI, M. Frank CANNAROZZO, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, M. Seïd FERRAT, M. Ladjji GASSAMA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Aïssa SAGO, M. Gilles SAULIERE, Mme Bilé SYLLA.

AYANT
DONNE
POUVOIR A

M. Bruno BESCHIZZA, Mme Mélissa YOUSSEF, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Fatima BELMOUDEN, M. Julien TURBIAN, Mme Mariam DIAWARA, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, Mme Nawel AATIF, M. Medhi NEZZAR, Mme Sabrina MISSOUR, M. Anthony MANGIN, M. Rachid M'BARKI.

ABSENTS

M. Abdelouaheb CHERIGUENE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Chérifa MEKKI, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gokhan UNVER, Mme Hana ZACHARIA.

**SECRETAIRE
DE SEANCE**

Mme Fatima BELMOUDEN

**DELIBERATION N°144 - VIE INSTITUTIONNELLE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC) DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Virginie DE CARVALHO,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.5219-5,

Vu le code de commerce, et notamment ses articles L.751-2 et R.751-1,

Vu la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et notamment son article 102,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 59,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-2828 du 13 septembre 2023 portant désignation des membres de la commission départementale d'aménagement commercial de la Seine-Saint-Denis,

Vu la délibération n°30 du 11 avril 2026 portant installation des conseillers de territoire de Paris Terres d'Envol,

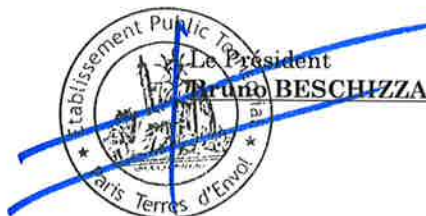
Vu les candidatures de monsieur Bruno BESCHIZZA en qualité de représentant titulaire de l'EPT Paris Terres d'Envol, et de monsieur Frank CANNAROZZO en qualité de suppléant à la Commission départementale d'aménagement commercial.

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire de l'EPT et d'un suppléant à la Commission départementale d'aménagement commercial.

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret.
- **DESIGNE** monsieur Bruno BESCHIZZA en qualité de représentant titulaire de l'EPT Paris Terres d'Envol et monsieur Frank CANNAROZZO en qualité de suppléant à la Commission départementale d'aménagement commercial.

PREND ACTE A L'UNANIMITE



Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260928-144-28-09-2026-DE
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026